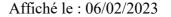
VILLE DE MELUN





CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 02 FEVRIER 2023 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26/01/2023 s'est réuni le jeudi 2 février 2023, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS:

Monsieur Louis Vogel, Maire

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellerier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 4), **Adjoints**

Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Olivier Pelletier, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi (à partir du point n° 10), Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES:

Madame Aude Rouffet (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Giovanni Recchia, Madame Hélène Pajot, Monsieur Eric Tortillon.

ABSENTS REPRESENTES:

Madame Marie-Liesse Dupuy a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Catherine Stentelaire a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot, Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Monsieur Monsieur Monsieur Henri Mellier (du point n° 1 au point n° 9), Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere.

SECRETAIRE:

Monsieur Noël Boursin

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Noël Boursin en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 10 novembre 2022.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 15 décembre 2022.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Saisi, conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public relatif à l'occupation, la gestion et l'exploitation d'une chambre funéraire municipale.
- ✓ Approuvé la convention de mise à disposition d'agents de la police intercommunale.
- ✓ Approuvé les termes de la convention intercommunale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.
- ✓ Approuvé les projets présentés au titre des opérations d'investissement 2023, éligibles à la DSIL 2023, pour un montant total de 2 248 972 euros.
- ✓ Autorisé l'allocation en créances éteintes d'un titre pour un montant de 8 958,91 euros.
- ✓ Approuvé la convention de végétalisation à titre précaire du patrimoine privé du bailleur à conclure entre la Ville de Melun et les bailleurs sociaux intéressés.
- ✓ Approuvé le dossier de demande de labellisation de la « structure municipale d'Information Jeunesse » dans le réseau « Information Jeunesse » pour une durée de six ans.
- ✓ Autorisé la création du Conseil d'Etablissement du Conservatoire de Melun.
- ✓ Approuvé les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Département du Val-de-Marne.
- ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le centre social Lavoisier.

- ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le centre social Schuman.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2022.11.19.209 du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2022; et Instauré, à compter du 1er janvier 2023, le Forfait Mobilités Durables.
- ✓ Approuvé la convention entre la Commune de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour la réalisation de bandes cyclables avenues Pompidou, Patton et du 13ème Dragon.
- ✓ Autorisé l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture de gaz du SDESM.
- ✓ Approuvé les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « Les Dauphins ».
- ✓ Approuvé les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « La Coccinelle ».
- ✓ Approuvé les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « Les Bouts d'Chou ».
- ✓ Approuvé les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « Les Pitchouns ».
- ✓ Approuvé les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche collective « Les Bambins ».
- ✓ Approuvé les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la crèche familiale « Les Lutins ».
- ✓ Approuvé les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour la halte-garderie « Les Poussinets-Loupiots ».
- ✓ Approuvé les termes de la convention de financement à conclure avec le Département de Seine-et-Marne pour le multi-accueil « Les Oursons ».
- ✓ Décidé, pour pourvoir le poste de Directeur des affaires culturelles à compter du 1er mars 2023, de créer à temps complet au tableau des effectifs, un emploi contractuel d'attaché territorial, ainsi que 3 emplois de rédacteurs territoriaux à temps complet suite à des réussites concours.
- ✓ Approuvé la convention unique 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.

∠ QUESTIONS ORALES ∠

- 1/Question de Monsieur GUION à propos des délais d'obtention des passeports à Melun.
- 2/ Question de Madame ASDRUBAL à propos de la devanture du local commercial situé au 36 rue Saint Aspais.
- 3/ Question de Madame ASDRUBAL à propos de l'ouverture de la crèche Les Colibris.
- 4/ Question de Madame ASDRUBAL à propos de la rénovation de la place Auvert.
- 5/ Questions de Madame MONVILLE à propos du subventionnement du Cinéclub.
- 6/ Questions de Monsieur DEVOGHELAERE à propos du manque d'encadrement au centre de loisirs Les Cèdres.
- 7/ Questions de Madame MONVILLE à propos des Jardins des Carmes.
- 8/ Questions de Madame MONVILLE à propos des modalités d'affectation des élèves habitant les logements en cours de livraison dans les quartiers nord.
- 9/ Question de Monsieur DEVOGHELAERE à propos de la pénurie de bénévoles dans les associations.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Monsieur Louis VOGEL